Nations Unies S/2014/132



Conseil de sécurité

Distr. générale 26 février 2014 Français Original : anglais

Lettre datée du 26 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration officielle du Ministère ukrainien des affaires étrangères en rapport avec la déclaration publiée le 24 février 2014 par le Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie concernant la situation politique qui règne actuellement en Ukraine (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent (Signé) Yuriy **Sergeyev**





Annexe à la lettre datée du 26 février 2014 adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration du Ministère ukrainien des affaires étrangères en rapport avec la déclaration publiée le 24 février 2014 par le Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie

Le Ministère ukrainien des affaires étrangères estime nécessaire de déclarer ce qui suit en réaction à la déclaration publiée le 24 février 2014 par le Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie.

La grave crise sociale et politique, qui s'est accompagnée de violences perpétrées par le régime précédent, exigeait une action rapide et efficace. C'était l'objet de l'Accord de sortie de crise en Ukraine signé le 21 février 2014. Les anciens dirigeants ayant cependant décidé de ne plus assumer leurs fonctions, la bonne mise en œuvre de l'Accord s'en est trouvée entravée.

Parallèlement, le Parlement ukrainien, seul organe législatif et institution légitime détentrice du pouvoir, a pris la responsabilité de normaliser la situation dans le pays et décidé d'appliquer la plupart des dispositions de l'Accord, en particulier la décision de revenir à la Constitution de 2004 et de convoquer une élection présidentielle anticipée, qui se tiendra le 25 mai 2014.

La formation d'un gouvernement d'unité nationale se poursuit.

Les principales décisions du Parlement ukrainien visant à normaliser la situation dans le pays ont été votées par la majorité constitutionnelle des députés du peuple ukrainien qui représentent toutes les forces politiques parlementaires.

La légitimité des décisions prises par le Conseil suprême de l'Ukraine a déjà été reconnue par un grand nombre de nos partenaires internationaux.

Aujourd'hui, la paix et l'ordre publics sont rétablis à Kiev et dans d'autres villes d'Ukraine. Appliquant les principes d'ouverture et de transparence, les forces de l'ordre sont parvenues à établir des relations de coopération efficaces avec les populations locales.

En vue du rétablissement de l'unité nationale, la priorité est maintenant de protéger les intérêts de tous les citoyens de toutes les régions de l'Ukraine et d'éviter que leurs droits ne soient violés.

La nouvelle équipe dirigeante prend donc toutes les mesures nécessaires pour sortir l'État de la crise actuelle et stabiliser notre société.

Les accusations formulées dans la déclaration du Ministère russe des affaires étrangères concernant les soi-disant « menaces contre les droits civils, notamment des membres des minorités et des groupes confessionnels », sont complètement fausses et ne reposent sur aucun élément concret.

Cette déclaration comporte également des accusations tendancieuses et dénuées de pertinence concernant l'utilisation « de méthodes terroristes de répression de la dissidence » et la diffusion « d'idées néonazies » par les partis

2/3 14-24769

politiques qui ont obtenu le soutien de la majorité de la population ukrainienne lors des élections législatives de 2012, lesquels sont les seuls aujourd'hui à prendre leurs responsabilités face à la situation dans laquelle se trouve le pays.

À ce stade, l'Ukraine souhaite appuyer les efforts que la communauté internationale fait pour garantir la stabilité économique et prévenir d'éventuelles menaces contre l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'État. Dans ce contexte, des attentes particulières reposent sur les États garants de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de l'Ukraine conformément à ce que prévoit le Mémorandum concernant les garanties de sécurité liées à l'adhésion de l'Ukraine au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (Mémorandum de Budapest).

L'Ukraine rappelle l'importance de la déclaration faite récemment par le Ministre russe des affaires étrangères (en tant que partie au Mémorandum de Budapest) concernant le caractère inadmissible d'une ingérence étrangère dans les affaires intérieures de l'Ukraine et l'importance de créer les conditions propices au développement de l'Ukraine, membre de la famille paneuropéenne.

Pour notre part, nous réitérons notre ferme attachement aux relations de bon voisinage reposant sur une nouvelle base et une véritable égalité entre l'Ukraine et la Fédération de Russie, ce que le Président ukrainien par intérim et Président du Parlement ukrainien, S. E. M. Oleksandr Turchynov, a souligné dans son allocution au peuple ukrainien.

Immédiatement après la formation d'un nouveau gouvernement, l'Ukraine sera prête à reprendre un dialogue bilatéral intégral dans le cadre des institutions de la Commission intergouvernementale ukraino-russe.

Kiev, le 25 février 2014

14-24769